

## **Reddition de comptes de la Table des préfets de Lanaudière au MTESS** *Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale*

### **Reddition de comptes annuelle (au 30 juin de chaque année)**

*L'organisme mandataire dépose un rapport d'activités et un rapport financier de l'Alliance adoptés par les autorités de l'Organisme. La reddition de compte annuelle doit contenir les données colligées sur l'ensemble du territoire pour la période allant du 1er avril au 31 mars.*

#### **La reddition de comptes annuelle doit minimalement contenir :**

1. Les sommes consacrées dans le cadre de l'entente pour les frais de gestion;
2. Le détail des projets engagés ou ayant reçu un versement au cours de l'année financière;
3. Un rapport détaillé de l'utilisation de la subvention versée par le partenaire, incluant le cumul des contributions financières FQIS et des autres contributions;
4. La portée (orientation et territoire) de l'Alliance pour la solidarité et sa planification annuelle;
5. La contribution des partenaires de l'Alliance et des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de l'entente;
6. La liste des projets en cours dans l'année présentant pour chacun :
  - Le nom de l'organisme, ses coordonnées et le nom du projet
  - Le territoire couvert, la durée de l'entente (dates de début et de fin)
  - Le montant accordé et le montant réel dépensé, la justification de son utilisation et les fins pour lesquelles il a été utilisé
  - Le montant des autres contributions et le cumul de l'aide gouvernementale
  - Le lien avec la priorité ciblée
  - Le niveau d'atteinte des objectifs
  - Si l'initiative inclus une mise en commun de ressources et/ou est réalisée en intersectorialité

### **Bilan pluriannuel au 30 juin 2021**

*L'Organisme, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), devra produire un bilan pluriannuel des activités réalisées dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité à la fin de la troisième année du plan d'action gouvernemental, soit pour le 30 juin 2021. Ce bilan présentera les activités réalisées depuis le 1er avril 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité. L'objectif de cet exercice est distinct de la reddition de comptes annuelle. Le bilan se veut une analyse descriptive globale des actions posées en regard des objectifs poursuivis afin de mieux se repositionner pour les actions à venir.*

#### **Le bilan pluriannuel comprendra quatre volets**

1. Un bilan descriptif des principales initiatives (les objectifs visés, les secteurs d'intervention en matière de développement social, les types d'activités ou de services, la clientèle visée et les informations pertinentes en lien avec l'analyse différenciée selon les sexes);
2. Un bilan des processus (concertation des partenaires, mobilisation des citoyens, planification, apprentissages collectifs, facteurs facilitants, obstacles rencontrés);
3. Un bilan des résultats atteints;
4. Un bilan des principales retombées perçues sur les populations et les territoires ciblés.

*L'Organisme pourra être appelé à collaborer aux travaux initiés par le Ministre pour la réalisation d'évaluation, de recherche et la diffusion des résultats.*

### **Rapport final 30 juin 2023**

*Pour les activités couvertes par la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, l'Organisme devra produire un rapport final avant le 30 juin 2023.*

### **Éléments spécifiques à l'évaluation des Alliances**

*En plus de l'exercice de reddition de comptes, le Ministère procèdera à l'évaluation des Alliances pour la solidarité et l'inclusion sociale et s'est doté d'indicateurs de suivi de l'aide financière accordée.*

#### **Les indicateurs relatifs aux ententes de délégation du Fonds :**

- Le nombre d'ententes de versement de sommes aux partenaires tirées du Fonds conclues sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec des organisations autochtones, afin que les intervenants locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leurs milieux;
- Le pourcentage du territoire du Québec couvert par une entente de délégation du Fonds.

#### **Les indicateurs relatifs à la concertation et à la mobilisation :**

- La représentativité des acteurs participant à la mise en œuvre des ententes de versement de sommes aux partenaires tirées du Fonds;
- La correspondance entre les initiatives soutenues et les priorités identifiées sur chaque territoire;
- La proportion des alliances qui disposent d'un mécanisme assurant la participation des personnes en situation de pauvreté;
- La proportion des projets qui incluent une mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières.

#### **Les indicateurs relatifs à la réussite des projets :**

- La proportion des initiatives complétées par rapport à celles démarrées;
- La proportion des initiatives qui atteignent, à terme, les cibles identifiées ou les objectifs qu'elles s'étaient données;
- La proportion des initiatives réalisées en intersectorialité (portées par plusieurs organisations de secteurs différents).

*Par conséquent, l'ensemble des éléments de reddition de comptes seront pris en compte dans le cadre de l'évaluation ainsi que les éléments suivants :*

- Le nombre de personnes rejointes par les initiatives
- Le segment de la population visé
- Le type et le secteur d'intervention des organismes impliqués au projet
- Le type de mise en commun de ressources (humaine, matérielle et financière)